



Urgent d aide pour la défense de mon copain malade en prison

Par **jessicarache**, le **01/10/2011** à **16:42**

Bonjour,rnrnrnJe viens demander de l'aide aujourd'hui car depuis mardi soir mon copain à été arrêté et incarsséré car il avait un mandat d'arret contre lui. Il est très malade est sorti d'une hospitalisation de 3 mois en clinique psychiatrique, il est passé au tribunal mardi ou apparament le juge avait dit qu'on lui faisait un aménagement de peine dans un établissement psychiatrique qui voudrai bien le prendre. J'ai contacté son psychiatre qui est daccord de le reprendre à la clinique mais celui appelant depuis mercredi à la prison n'arrive à joindre personne. De mon côté mon copain m'a fait appeler par l assistante sociale qui m'a informé qu'il avait une peine de 3 mois mais que avant sa libération il doit repasser pour une affaire devant le juge mais tout cela remonnte à très longtemps et il ne faut absolument pas qu'il reste en prison pour sa santé. Nous n'avons encore pas pu se voir ou quoi que se soit donc je ne sais pas trop ou sa en ai. Il faudra absolument que je puisse être renseigné par quelqu'un qui puisse me diriger vers un avocat ou qui puisse m indiquer la marche à suivre pour pouvoir le faire sortir de la car lui seul vu son état psychologique n'y arrivera pas.rnMerci de votre aide

Par **amajuris**, le **01/10/2011** à **19:57**

bjr,rnpour se retrouver en détention provisoire,votre copains a du commettre des infractions graves.rnà moins que les médecins ne déclarent votre copain irresponsable, il doit assumer la responsabilité de ses actes et son comportement sera sanctionné par les juges.rnil serait trop facile de pouvoir commettre des délits et ensuite dire que son état de santé lui interdit de supporter la prison.rnmalheureusement , les établissements pénitentiaires ne sont pas le meilleur endroit pour suivre une thérapie.rnil existe des médecins dans les établissements

pénitentiaires dont c'est le rôle de décider si le maintien en détention est compatible avec l'état de santé de la personne incarcérée. Dans votre situation, il ne faut pas oublier qu'il y a certainement des victimes des faits commis par votre copain et qui sont satisfaits de le voir incarcéré pour des faits qui doivent être particulièrement graves mais que vous ne mentionnez pas.

Par **mimi493**, le **01/10/2011 à 20:00**

Le médecin doit se mettre en contact avec son collègue de la prison. S'il s'agit d'une condamnation, son avocat doit demander l'aménagement de la peine au JAP

Par **jessicarache**, le **01/10/2011 à 21:08**

Bonjour merci de votre réponse je suis entièrement d'accord avec vous dans le sens où quand on commet une bêtise il faut la payer par contre je ne demande pas d'avis concernant si il a besoin ou non d'être enfermé c'est vrai qu'il sera trop facile de faire des conneries et ensuite dire qu'on est malade pour ne pas aller en prison et si je suis en train de me battre pour lui c'est car contrairement à l'autre moi justement je vois tout ce qui se passe et je peux vous dire que ce n'est pas un mal envers autrui mais plutôt une défense vous savez quand on habite dans un quartier et qu'on voit depuis son enfance plein de proches se faire tuer sans que quelque chose fasse quelque chose, on est marqué à vie et je pense que se défendre n'est pas un crime contre son genre de personne. Le psychiatre n'a rien fait d'appeler la prison mais n'arrive pas à se mettre en contact avec le médecin faut dire que les conditions de sa vie ne sont pas sérieuses du tout

Par **jessicarache**, le **01/10/2011 à 21:11**

Avant de répondre et dire n'importe quoi merci de bien relire ce qu'il y a écrit